

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 40

23^e année • mercredi 30 septembre 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNiA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

Les nettoyeuses et nettoyeurs genevois se sont mobilisés la semaine dernière pour exiger un salaire décent et un minimum horaire de 23 francs. Dans une pétition adressée au patronat, ils demandent également une prime de risque pour ceux ayant travaillé pendant la crise sanitaire et le paiement à 100% en cas de chômage technique. L'acceptation du salaire minimum à Genève apportera un coup d'accélérateur à leurs revendications. **PAGE 10**

POINT DE MIRE

Des votations emblématiques

Sylviane Herranz

La préservation et l'amélioration des conditions de travail ont marqué un week-end de votations historique sur le plan des droits des salariés. L'enjeu était de taille. Mais la lutte risque bien de devoir reprendre rapidement. En refusant à 61,7% l'initiative de l'UDC visant à supprimer la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les citoyens ont suivi en grande partie l'appel des syndicats. Ces derniers s'étant engagés en défense des mesures d'accompagnement et des protections mises en place afin de préserver les salaires et le pouvoir d'achat des travailleurs. Comme le souligne Unia, le refus clair de l'initiative de l'UDC signifie que ces protections doivent être renforcées et non affaiblies. Or, à

peine le résultat du vote connu, la présidente de la Commission européenne s'empressait de demander au Conseil fédéral de faire rapidement les pas nécessaires pour signer et ratifier l'accord-cadre conclu en 2018 entre la Suisse et l'UE. Une exigence qui pourrait rallumer le feu d'un combat entamé par les syndicats il y a deux ans. Ils avaient alors refusé que cet accord assouplisse les mesures d'accompagnement comme le souhaitait l'UE. Parmi les requêtes européennes: la fin des cautions, de la règle des huit jours pour le travail détaché et la baisse du nombre de contrôles jugés trop élevés en Suisse. Fidèle à la ligne défendue durant la campagne de votation, Unia revendique d'ores et déjà l'accroissement de ces contrôles, des sanctions plus sévères en cas de dumping et des registres professionnels attestant du respect des règles par les entreprises. Le syndicat a annoncé qu'il refusait le texte actuel de l'accord-cadre qui mettrait à mal la protection des salaires. Il avertit qu'il combattrait tout accord institutionnel affaiblissant les droits des travailleurs, de la même manière qu'il s'est opposé à «l'initiative infâme de l'UDC» qui a échoué dans les urnes dimanche. A Genève, c'est la victoire incontestable du salaire minimum à 23 francs de l'heure qui a réjouit les travailleurs et leurs représentants. Cet instrument, permettant d'améliorer les condi-

tions de travail et de combattre la sous-enchère salariale, a été accepté par 58,15% des voix. Une avancée sociale offrant à près de 10% des salariés du canton, soit quelque 30 000 personnes – dont deux tiers de femmes – actives dans le nettoyage, l'hôtellerie-restauration, l'économie domestique ou encore la coiffure, un minimum vital de 4186 francs par mois pour 42h hebdomadaires. La troisième tentative d'imposer le salaire minimum dans le canton aura été la bonne. Et il est possible, selon les dires du président du Conseil d'Etat, qu'il entre en vigueur dès fin octobre. Une très bonne nouvelle pour tous les précarisés qui auront enfin le droit d'exiger une rémunération décente. Après Neuchâtel, le Jura et le Tessin, Genève est le quatrième canton à se doter d'un salaire minimum. Ce dernier fait peu à peu son chemin en Suisse où d'autres initiatives, comme à Bâle-Ville ou dans les communes de Zurich, Winterthur et Kloten, sont sur les voies. Autre avancée sociale acquise dimanche: l'instauration, enfin, d'un congé paternité de deux semaines, accepté par 60,3% des électeurs. La Suisse rattrape ainsi un peu de son retard. Ce petit pas en appellera d'autres pour mieux concilier la vie privée et la vie professionnelle. Dimanche, et malgré un climat social tendu, le vent a soufflé en faveur de meilleurs droits pour les travailleurs. Mais la vigilance doit rester de mise face aux défis à venir. ■

PROFIL

Jeanne-Charlotte Bonnard, la vie au fil des saisons.

PAGE 2

GENÈVE

Mobilisation pour sauver la Tuilerie.

PAGE 5

CLIMAT



Une semaine de résistance.

PAGES 6-7

HORLOGERIE

Licenciement antisyndical devant les Prud'hommes.

PAGE 9

VIVRE AU FIL DES SAISONS

A l'Ecole de la nature et en balade avec ses chèvres, Jeanne-Charlotte Bonnard sensibilise petits et grands à l'environnement

Aline Andrey

Jeanne-Charlotte. Ou Jeanne ou Charlotte. Trois prénoms auxquels elle répond, sans préférence. «Jeanne pour le côté sage et studieux, Charlotte pour le côté rigolo», sourit celle dont le patronyme Bonnard ajoute encore une touche sympathique au personnage. En cette matinée ensoleillée de septembre, elle raconte son parcours devant un café dans la cour de l'abbatiale de Romainmôtier, son village depuis huit ans. Pendant son enfance citadine, la Lausannoise se souvient de rares, mais marquantes, escapades dans le monde paysan. «Mes parents étaient des amis de la famille de Fernand Cuche. Un été, j'ai fait les foin avec eux. C'était mon premier salaire avec une fiche de paie que j'ai toujours dans ma tirelire!» raconte celle qui a, depuis, un pré à son nom.

L'ALPAGE, UN TOURNANT

Ses études universitaires en géographie sont marquées par une année Erasmus à Bonn et par de nombreuses manifestations altermondialistes. La géo menant à tout – «car elle étudie le lien entre l'humain et son environnement, que celui-ci soit urbain ou naturel» – son premier stage lui offre le bonheur de répertorier les arbres extraordinaires du canton de Fribourg. Elle travaillera ensuite à Pro Natura et à l'Office fédéral de la statistique, sans vraiment trouver sa place. «Le travail de bureau ne me convenait pas», résume-t-elle. Et puis, un jour, une chercheuse zurichoise lui propose de participer à des films de sensibilisation sur le monde paysan. «J'ai découvert les gens de la terre. Ceux qui vivent pleinement le cycle des saisons. Ça m'a beaucoup touchée. Et j'ai décidé, l'été de mes 30 ans, d'aller travailler dans un alpage au Tessin.» Un tournant pour la bergère qui tombe amoureuse... des chèvres. «Les liens ont été hyper forts. J'adore leur caractère, attachant et indépendant, un peu comme des chats. Au même moment, j'ai découvert dans un journal que des Suisses allemands proposaient des balades avec elles. J'ai trouvé l'idée géniale.» Jeanne-Charlotte Bonnard se forme chez des paysans et sur le domaine de Sauvabelin pour la Ville de Lausanne.

Son idée s'affine: créer un lien entre les animaux, la forêt et les citadins. Au hasard des rencontres, Christian Bovigny, paysan du Panier bio des 3 vallons, l'engage dans le maraîchage. Et Cédric Chezeaux (héros du film *La Révolution silencieuse*) lui offre deux chèvres de son troupeau pour commencer son projet de balade. Avec le soutien de son compagnon biologiste et de l'office du tourisme de Romainmôtier, Jeanne-Charlotte Bonnard, alors jeune maman, se lance dans les promenades didactiques, son fils de quelques mois sur le dos.

PÉDAGOGUE PAR LA NATURE

Sept ans après, son troupeau est constitué de cinq boucs (castrés), qui accompagnent les promeneurs. Pour rencontrer ses bêtes, on remonte dans le village en passant devant sa maison au jardin fleuri. A son arrivée, le chef du troupeau vient se frotter contre elle, et ne la quitte plus. «Il est tellement possessif, que cela en devient pathétique. Je ne peux même plus le prendre en balade», regrette la bergère, qui confie sa difficulté à accepter la hiérarchie imposée à coup de cornes entre les bêtes de son troupeau. «Ça fait partie de leur nature, mais pour moi qui prône le respect de soi, des autres, la douceur et la parole, je rêve parfois de changer leur manière d'être d'un coup de baguette magique! Mais je ne suis pas une fée, et c'est très bien comme ça!» Au bénéfice de la formation Silviva (l'éducation à l'environnement par la nature), Jeanne-Charlotte Bonnard aime sensibiliser adultes et enfants à l'histoire des lieux, aux animaux sauvages, aux plantes que les caprins apprécient ou non... «J'aime montrer la forêt sous un jour différent. Les animaux m'y aident.»

UNE ÉCOLE EN FORÊT

Il y a quelques années, elle inscrit son fils aux P'tits Points, un jardin d'enfants en forêt organisé par l'association Point Nature au-dessus d'Orbe. Puis elle rejoint l'équipe de cette structure, participe aux ateliers proposés pour tous les âges, ainsi qu'aux camps. En 2018, elle fait partie du groupe qui va mettre sur pied un enseignement 100% en forêt à l'intention des élèves du premier cycle (de 4 à 8 ans). Avec une yourte pour seul refuge ponctuel. «On a voulu

créer l'école de nos rêves. Celle qui permet d'apprendre dans, par et avec la nature, de vivre le cycle des saisons tout au long de l'année, en lien avec la forêt.» Un environnement qui apporte «respect, émerveillements et confiance en soi», selon la pédagogue, qui décrit poétiquement l'araignée qui répare sa toile patiemment sans se décourager; les étoiles que forment les coques des faines ouvertes, si rugueuses à l'extérieur et tapissées de velours à l'intérieur; ou encore la force du printemps lorsque les bourgeons s'ouvrent déployant les feuilles, puis les rameaux entiers.

Jeanne-Charlotte Bonnard souligne en souriant: «Nous ne souhaitons pas créer une bulle, car les enfants (ré)intègrent l'école publique en 5^e.» Ainsi, le plan d'études romand (PER) est suivi, mais les moyens diffèrent: pour écrire, des bâtons ou de la terre humide font l'affaire; pour les maths ou les arts, les éléments de la nature offrent une foison d'outils. De surcroît, la structure accueille régulièrement des classes de l'enseignement public. Jeanne-Charlotte Bonnard est toutefois consciente du manque de mixité sociale (écologie

oblige) et de l'incohérence du transport en voiture d'enfants qui viennent parfois de loin. Et de conclure: «En fait, je rêve que l'école publique se fasse le plus possible à l'extérieur. J'espère que la sortie du livre *L'école à ciel ouvert* va encourager et aider toujours plus d'enseignants à se lancer dans cette belle aventure qu'est l'enseignement en nature!» ■

Pour commander le livre *L'école à ciel ouvert*: silviva-fr.ch/outils/manuel-l-ecole-a-ciel-ouvert

Plus d'informations sur: apasdechèvres.ch et point-nature.ch



THIERRY PORCHET

Jeanne-Charlotte Bonnard avec l'un de ses cinq boucs.



100 FRANCS D'AUGMENTATION, C'EST UN MINIMUM!

L'Union syndicale suisse appelle à des hausses de salaires, qu'elle juge possibles et nécessaires. Dans les branches d'Unia qui se portent bien, le syndicat réclame au moins 100 francs par mois



NEIL LABRADOR



Les salaires doivent augmenter pour renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs. En particulier dans toutes les branches qui traversent bien la crise et dans les métiers essentiels, largement sous-payés.

Textes Manon Todesco

Dans notre édition précédente, nous vous informions de la tenue d'une conférence de presse de l'Union syndicale suisse (USS) sur les revendications salariales. A cette occasion, la faïtière soulignait que certains secteurs se portaient très bien malgré la crise (et même grâce à elle), justifiant et rendant possibles des hausses de salaires. Et d'ajouter que la progression des salaires réels ces dernières années (seulement 0,5% en 2019) n'était pas du tout à la hauteur de l'essor économique que vivait la Suisse (croissance du PIB de 5,9% entre 2017 et 2019). Pour l'USS, les crises successives ne doivent pas être des arguments pour ne pas augmenter les salaires lorsque les affaires se portent bien. «Aussi longtemps que, par dizaines de milliards, des dividendes seront versés dans notre pays, il sera légitime de parler de hausses de salaires», a insisté son président Pierre-Yves Maillard. Pour rappel, dans les grandes lignes, sont demandées des augmentations salariales jusqu'à 100 francs par mois ou 2% là où les entreprises peuvent se le permettre. On exige également que le 13^e mois soit payé entièrement même en cas de chômage partiel durant l'année et, enfin, que les employeurs compensent à 100% les rémunérations les plus basses (jusqu'à 5000 francs brut mensuels) en cas de réduction de l'horaire de travail. «Le problème du pouvoir d'achat en Suisse existait déjà avant la crise sanitaire, ajoute Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS. Ce dernier s'est aggravé ces derniers mois. Les travailleurs ayant des bas salaires ont été les plus durement touchés, comme dans l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'industrie horlogère et l'événementiel. En cas de chômage partiel, la plupart de ces personnes ne reçoivent que 80% d'un salaire déjà très bas. Raison pour laquelle des hausses de salaires sont extrêmement importantes pour notre conjoncture intérieure déjà en difficulté.»

DEVOIR MORAL

Véronique Polito, membre du comité directeur d'Unia, insiste: «Certaines entreprises sont sorties gagnantes de la crise, c'est le cas dans la construction, l'artisanat, la logistique, l'industrie alimentaire ou la pharma. Le commerce en ligne et la logistique ont connu par exemple un développement exponentiel (Le Shop: +500% de ventes). Le commerce de détail alimentaire a également fait de bonnes affaires durant la pandémie.» Cela signifie qu'une marge de manœuvre existe bel et bien pour accorder l'augmentation de 100 francs demandée (voir revendications ci-contre). «Les branches et les entreprises qui s'en sortent bien ou qui ont réalisé de bonnes affaires durant la crise ont un devoir moral de soutenir le pouvoir d'achat et la relance, poursuit la syndicaliste. Les salariés qui ont œuvré durant la crise ont largement contribué à ce succès, leurs efforts doivent être reconnus.»

POUR UNE ÉGALITÉ SALARIALE

Augmenter les salaires dans les branches de services dits essentiels à un niveau décent, c'est aussi contribuer à réduire les inégalités salariales hommes-femmes. «En effet, la majorité de ces emplois sont occupés par des femmes employées à des bas salaires qui ne suffisent guère pour vivre dans la dignité», remarque Véronique Polito, qui salue en outre l'introduction des analyses des rémunérations dans les entreprises de plus de 100 employés depuis le 1^{er} juillet. «Les employeurs doivent prendre en compte ce problème et accorder des revalorisations supplémentaires pour les salaires féminins.» ■

JOURNÉE D'ACTION DU 31 OCTOBRE APPLAUDIR, C'EST BIEN, AGIR C'EST MIEUX!

Unia organise le 31 octobre une journée d'actions nationale pour revendiquer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail dans les métiers essentiels.

Que ce soit dans la vente, les soins – notamment de longue durée –, la logistique ou les transports, des centaines de milliers de travailleurs ont fait preuve de courage pour être au front et garantir l'approvisionnement de base de la Suisse. Des métiers largement féminins, peu reconnus, mal rémunérés et qui s'exercent dans des conditions souvent difficiles.

Pour le syndicat, les applaudissements sont loin d'être suffisants et ces salariés méritent mieux.

C'est pourquoi il demande les améliorations suivantes:

■ Enfin une hausse salariale: aucun salaire inférieur à 4000 francs x 13 (semaine de 40h) et une prime pour le dévouement extraordinaire durant la pandémie.

■ Stop aux dérégulations et aux conditions de travail précaires: davantage de personnel, davantage de temps, une meilleure planification des horaires, pas de travail sur appel et pas d'élargissement des horaires d'ouverture des magasins.

■ Une meilleure protection des salariés grâce à des CCT de force obligatoire dans toute la Suisse.

Des actions décentralisées auront lieu dans tout le pays, pour que ces revendications soient entendues. Précisions à venir... ■

Les revendications salariales dans les branches d'Unia

■ Secteur principal de la construction:

+100 francs d'augmentation générale

+100 francs sur les salaires minimums

Paieement de la pause matinale et de midi (voir aussi ci-dessous)

■ Artisanat:

+100 francs sur les salaires effectifs dans toutes les branches

+100 francs sur les salaires minimums

■ Industrie:

+100 francs pour toutes et tous

■ Commerce de détail:

Salaire minimum d'au moins 4000 francs (x13)

Prime d'un demi-salaire mensuel pour les salariés du département food et du commerce en ligne

■ Coop:

+100 francs, en priorité sur les plus bas salaires et pour les employés avec ancienneté (après 5 et 10 ans)

Salaire minimum d'au moins 4000 francs (x13)

■ Migros:

+100 francs en général

4000 francs (x13) minimum

Salaire minimum pour les personnes expérimentées

Prime d'au moins un demi-salaire mensuel pour les employés du département food et du commerce en ligne

■ Logistique:

+100 francs; prime d'au moins 2000 francs

■ Location de services:

+150 francs sur les salaires minimums (non qualifiés)

Augmentation des salaires minimums au Tessin au niveau des autres minimums cantonaux. ■

«C'est exclu d'accepter une baisse des salaires!»

Les entrepreneurs veulent diminuer les salaires des maçons. Les syndicats, qui demandaient 100 francs de hausse, s'y opposent fermement

Sylviane Herranz

Le secteur de la construction est l'un de ceux ayant le mieux résisté à la crise sanitaire. Même si certains chantiers ont dû être fermés ou réorganisés durant la période du confinement, les maçons ont travaillé d'arrache-pied depuis. En guise de remerciements, le patronat veut baisser leurs salaires pour 2021! Unia et Syna ont vivement réagi à cette annonce, faite la semaine dernière lors du deuxième round des négociations salariales. «Lors de notre première séance, nous avions demandé 100 francs pour tous, les entrepreneurs ne voulaient rien donner. Et lors de la seconde, ils sont arrivés avec cette exigence de baisse générale, sous prétexte que le renchérissement serait négatif, d'environ moins 0,7%. C'est inacceptable!» s'indigne Nico Lutz, responsable du secteur au comité directeur d'Unia. Il explique que jamais auparavant les salaires n'ont été diminués lors de taux négatif, et que les patrons ont toujours refusé d'inscrire une hausse automatique basée sur le renchérissement dans la Convention nationale.

«Le recul du chiffre d'affaires sera modeste dans la construction. Les maçons font aujourd'hui des heures supplémentaires pour rattraper les retards. Au lieu de contrer la sévère pénurie du personnel, les patrons proposent une baisse des salaires alors que les travailleurs ont besoin que leur pouvoir d'achat soit augmenté. Nous avons diminué notre prétention à 60 francs, plus un franc pour le panier de midi, soit environ 80 francs au total», précise la syndicaliste.

«La proposition des patrons est irresponsable. Si, dans la crise que nous traversons, les secteurs qui vont bien prennent prétexte du renchérissement négatif pour ne pas accorder d'augmentation salariale, on va droit dans le mur, vers la récession. Les autres branches ayant des difficultés s'engouffreront dans la brèche. Alors qu'il faut au contraire renforcer le pouvoir d'achat et le marché intérieur. Les entrepreneurs raisonnent à très court terme», souligne Nico Lutz, qui indique que la dernière ronde des négociations aura lieu le 28 octobre. «Nous informons actuellement les travailleurs sur les chantiers. Il est exclu que l'on accepte une réduction des salaires!» ■

VOTATIONS

ATTAQUE CONTRE LES DROITS DES SALARIÉS REJETÉE



UNIA

Unia et les autres fédérations de l'Union syndicale suisse (USS) ont accueilli avec une grande satisfaction le résultat du vote et le clair rejet de l'initiative de limitation de l'UDC le 27 septembre. Un résultat réjouissant qui consolide Unia dans sa position, indique le syndicat dans un communiqué. Cette position, c'est le renforcement des mesures d'accompagnement: «Unia demande plus de contrôles des salaires, des sanctions plus sévères en cas de dumping salarial ainsi que des registres professionnels et de branche qui indiquent si les rémunérations et les conditions de travail des entreprises étaient correctes lors des contrôles. Des salaires minimums cantonaux ainsi que davantage de CCT déclarées de force obligatoire sont nécessaires. La protection des salariés et des militants syndicaux qui luttent contre le dumping doit aussi être renforcée.» Unia se réjouit également de l'acceptation du revenu minimum de 23 francs à Genève qui constitue un «signal clair contre les bas salaires». Affirmant ces positions, Unia et l'USS ont déployé dimanche à Berne une grande bande-roule symbolisant la ligne rouge à ne pas dépasser dans les discussions qui vont reprendre sur l'accord-cadre institutionnel avec l'UE. «Unia luttera résolument contre un accord-cadre qui affaiblirait les droits des salariés et la protection des salaires. Un tel accord échouera tout comme l'initiative infâme de l'UDC a échoué aujourd'hui», note le syndicat. ■ **SH**



Unia Région Transjurane
www.transjurane.unia.ch

Le Syndicat.

Assemblée régionale des délégué-e-s de Transjurane

Judi 29 octobre à 19h
Restaurant de la Gare à Moutier

CONVOCATION

Chères et chers Collègues,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à l'assemblée des délégué-e-s de la région Transjurane.

Ordre du jour

- Bienvenue et communications de la région.**
Dominique Gassmann
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégué-e-s 2019.**
- Rapport d'activités 2019.** *Dominique Gassmann, les responsables de secteur et les représentants des Groupes d'intérêt*
- Comptes 2019 et budget 2020.**
Michele De Bonis
- Elections statutaires.**
Comité régional, délégation pour le congrès Unia juin 2021.
Dominique Gassmann, Rébecca Lena
- Propositions et/ou résolutions de l'Assemblée des délégué-e-s.**
Proposition groupes locaux: abaissement des classes de cotisation du tertiaire pour les bas salaires. Mandat pour la délégation au congrès Unia juin 2021 d'établir une proposition dans ce sens. *Rébecca Lena*
- Sujet de la soirée «Pour une sortie de crise solidaire!» applaudir c'est bien agir c'est mieux.**

En nous réjouissant de vous retrouver lors de cette rencontre militante, nous vous adressons nos salutations solidaires.

Dominique Gassmann - président
Rébecca Lena - secrétaire régionale Transjurane

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail?

VOUS ÊTES SENSIBLES aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés?

VOUS SOUHAITEZ une information à l'échelle romande, nationale et internationale?

ABONNEZ-VOUS À

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)

☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)

☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à
L'Événement syndical
place de la Riponne 4
1005 Lausanne
forum@evenement.ch
Tél. 021 321 14 60

Besoin de faire le point et de définir vos objectifs ?



Le bilan de compétences peut vous aider !

L'approche tient compte des expériences que vous avez acquises dans tous les domaines (travail, formation, famille, engagement bénévole).

Chacun d'entre nous a besoin, à un moment donné, de faire le point sur son propre parcours et ses souhaits pour l'avenir. Le bilan de compétences est une démarche qui va vous permettre de savoir où vous en êtes professionnellement et personnellement.

Il est un révélateur des potentiels. Il s'applique à toutes et à tous, quel que soit l'âge, le statut ou le niveau d'études

Inscriptions prolongées jusqu'au 4 octobre

Début du cours: mercredi 4 novembre 2020

Secrétariat Unia, Rue des Moulins 19, 2800 Delémont

Informations et inscription:
transjurane@unia.ch, T 0848 421 600
Claudia Catellani, T 079 101 33 29
Michele De Bonis, T 079 297 38 80





GROUPE MIGRATION - UNIA RÉGION NEUCHÂTEL

Nous cherchons des plombiers bénévoles!

Fondé il y a plus de 10 ans, le restaurant social Ekir de La Chaux-de-Fonds a été fermé il y a un an par le Service de la consommation du canton (SCAV).

Il pourra enfin rouvrir prochainement et servir des repas préparés par des bénévoles. Des travaux de rénovation pour répondre aux exigences sanitaires sont en cours et nous avons encore besoin de plombiers prêts à donner un coup de main.

Le Groupe migration d'Unia région Neuchâtel collabore depuis longtemps avec Ekir, un endroit qui permet de magnifiques rencontres entre migrants et personnes vulnérables, mais pas seulement! Nous sommes convaincus que des lieux de ce genre sont nécessaires et nous appelons les membres du syndicat à montrer leur solidarité.

On peut y manger des repas frais pour 7 francs. On y rencontre des gens de tous bords. Des travailleurs, des retraités, des requérants d'asile, des personnes en difficulté sociale, et bien d'autres encore.

Vous êtes plombier et prêt à donner un coup de pouce? Alors prenez contact avec Derya Dursun: derya.dursun@unia.ch / 079 290 75 92

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, David Prêtre,
Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 58 164 exemplaires

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai 2 mois Web: CHF 19.-

Essai 2 mois Combi*: CHF 29.-

Essai 2 mois 5 jours: CHF 39.-**

lecourrier.ch | 022 809 55 55

*web + papier le weekend / **papier + web

POUR LA SAUVEGARDE DE LA TUILERIE

Depuis mi-juillet, les travailleurs de la Tuilerie de Bardonnex dans le canton de Genève font feu de tout bois pour sauver leur usine menacée de fermeture

Jérôme Béguin

À Genève, les ouvriers de la Tuilerie et briqueterie de Bardonnex se battent depuis la mi-juillet pour sauver leur usine menacée de fermeture. Construit après-guerre au bord d'un vaste gisement d'argile, l'établissement est connu pour produire ces tuiles plates jaunes couvrant les bâtiments et les monuments historiques, tel le collège Calvin ou le château de Chillon. Vieux d'une soixantaine d'années, son four donne aux tuiles et aux briques un aspect ancien unique dans la région. Le 13 juillet dernier, la direction du groupe Gasser Ceramic, qui a racheté la fabrique en 2010, a convoqué les 22 salariés, qui se trouvaient alors en réduction de l'horaire de travail (RHT), pour leur annoncer la fermeture de la tuilerie pour la fin de l'année, avec pour conséquence treize licenciements secs, soit l'ensemble des employés de production – le personnel de bureau étant, semble-t-il, promis à être renvoyé plus tard. «Un contrat de bail qui ne sera pas prolongé par le propriétaire et la situation économique régionale sont les deux raisons qui nous obligent à prendre cette décision», s'est justifié dans un communiqué le président du conseil d'administration, Rudolf Gasser. La production sera transférée sur les sites de Corcelles-près-Payerne (VD) et Rap-

perswil (BE) et les tuiles engobées de jaune pour copier celles de Bardonnex. Pour le personnel, la réunion du 13 juillet a été un choc. «L'annonce nous a été faite peu avant que nous partions en congé, vous imaginez les vacances que nous avons passées», confie un ouvrier.

CONSULTATION BAFOUÉE

Une procédure de consultation pour licenciement collectif a été ouverte, mais, comme le dénonce José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia Genève, «il a été impossible de la mener alors que tout le monde était en RHT, puis en congé estival». «Nous avons demandé une prolongation de la consultation, qui nous a été refusée, et nous avons aussi réclamé en vain de pouvoir consulter le contrat de bail et tous les documents nécessaires, mais Gasser Ceramic n'a pas voulu que le personnel élabore des propositions concrètes pour maintenir le site.» Le 17 août, les employés ont repris le travail. Ils ont élu une délégation du personnel et mandaté les syndicats Unia et Syna pour défendre leurs emplois. «Gasser Ceramic veut fermer rapidement la tuilerie, mais cela ne se passera pas comme ça. Pour les ouvriers, qui aiment leur usine et leur travail, c'est aussi une question de dignité. Ils ne demandent pas la lune, ils veulent pouvoir s'asseoir autour d'une table,

être écoutés et entendus», indique Fabrice Chaperon, secrétaire régional de Syna Genève. «Nous ne comprenons pas pourquoi on ferme une usine qui fonctionne. Nous avons pour 80 ans de terre à Bardonnex, nous sommes les seuls à faire la tuile jaune en Suisse, les clients téléphonent et on refuse des commandes», déplore Alain, ouvrier à la tuilerie depuis 18 ans et élu à la commission du personnel. «Nous sommes très peu à avoir moins de 40 ans, la plupart d'entre nous ont plus de 50 ans, alors tomber maintenant sur le marché du travail...» A l'instar des fermetures de la raffinerie de Collombey, de la verrerie de Moutier ou de la fonderie de Choindez, c'est tout un savoir-faire qui disparaîtrait avec ces emplois. «Nous sommes de vrais tuiliers, nous sommes les derniers à faire cela et, si nous fermons, beaucoup de services ne seront plus assurés. Nous ne travaillons pas que pour les vieux monuments, des architectes nous sollicitent pour des bâtiments modernes et nous avons déjà fourni des pièces au Cern», explique Philippe de la délégation du personnel.



Les ouvriers de la tuilerie se sont rendus, le 15 septembre, devant le Conseil municipal de Bardonnex afin que la commune intervienne pour sauver les emplois, le savoir-faire et le site. C'est l'unique lieu de production en Suisse des tuiles jaunes recouvrant de nombreux toits de bâtisses historiques.

«ON SE BATTRA JUSQU'AU BOUT»

Depuis deux semaines, les ouvriers, la commission du personnel et les deux syndicats font feu de tout bois. Le 15 septembre, ils étaient devant l'entrée du Conseil municipal de Bardonnex afin d'obtenir un soutien de la commune. Sur le plan cantonal, ils ont déjà reçu l'appui d'Ensemble à gauche dont des élus sont venus devant l'usine témoigner de leur solidarité. Le député Pierre Vanek a déposé une motion, inscrite à l'ordre du jour de la session des 1^{er} et 2 octobre du Grand Conseil, qui invite le Conseil d'Etat à «tout mettre en œuvre» pour sauver le site, ses emplois et son patrimoine. Une rencontre est également prévue le 1^{er} octobre

avec le président du Conseil d'Etat, Antonio Hodgers. Une démarche a par ailleurs été entreprise auprès de Patri-moine Suisse afin que l'association intervienne en faveur d'un classement de la tuilerie. Une pétition en ce sens peut être signée sur le site d'Unia Genève*. Enfin, la Chambre des relations collectives de travail a été saisie, le personnel exigeant l'organisation d'une véritable procédure de consultation. «La bataille va être longue et difficile, mais on se battra jusqu'au bout», promet José Sebastiao. ■

*geneve.unia.ch

POING LEVÉ

GENÈVE FAIT LES POCHES DES INFIRMIÈRES

Par Jérôme Béguin

La fonction publique est très impliquée dans la crise ouverte par le Covid-19, en particulier, on le sait, dans la santé et les soins. Après leur engagement de ces derniers mois, les infirmières, aides-soignantes, nettoyeuses et toutes et tous les employés des services hôteliers des hôpitaux et des EMS peuvent légitimement revendiquer une prime ou une réévaluation de fonction. Mais à Genève, le Conseil d'Etat a prévu un tout autre cadeau de fin d'année. Plombés par la crise, la recapitalisation de la caisse de pensions des fonctionnaires, le manque à gagner de la réforme fiscale cantonale liée à la RFFA, les comptes 2020 du bout du lac devraient afficher un trou de plus d'un milliard. Pour ramener le déficit à un demi-milliard en 2021, le gouvernement propose au Parlement «des efforts significatifs de solidarité de la part de la fonction publique, dont la rémunération et la sécurité de l'emploi n'ont pas été affectées par la crise». Ces mesures prévoient une réduction linéaire des salaires de 1% pour les quatre prochaines années (-44 millions par an), la suspension de l'annuité 2021 (-55 millions) ainsi que celle de 2023, et un report des charges de la caisse de pensions sur le dos des employés (-77 millions dès 2022). Une aide-soignante qui gagne 4850 francs brut perdra près de 50 francs par mois, elle verra s'envoler son annuité de quelque 600 francs et devra, en outre, cotiser plus pour sa retraite. Les efforts seront donc réels pour les travailleurs modestes, qui sont obligés de dépenser la totalité de leur salaire pour vivre, beaucoup moins pour les hauts fonctionnaires ou les conseillers d'Etat, qui ont, eux, les moyens de mettre des ronds de côté.

Ce n'est pas la première fois que les fonctionnaires genevois font office de variable d'ajustement budgétaire, c'est même devenu, depuis des lustres, une habitude. Mais à une époque pas si lointaine, on procédait différemment. En 1998, la table ronde organisée par Micheline Calmy-Rey, alors en charges des Finances du Canton, pour trouver des solutions à un déficit là aussi abyssal, s'était certes résolue à réduire l'enveloppe allouée à la fonction publique, mais avait aussi convenu de faire progresser les recettes par une contribution spéciale sur le revenu des personnes physiques et des entreprises, l'introduction d'une taxe sur les piscines privées et l'augmentation de l'impôt auto. Aujourd'hui, plus question de «symétrie des sacrifices», au contraire, le cadeau offert aux propriétaires de sociétés dans le cadre de la RFFA coûtera 264 millions au budget en 2021.

Dans le contexte actuel, si le Conseil d'Etat parvenait à baisser les rémunérations de près de 50 000 collaborateurs, ce serait un très mauvais signal lancé aux employeurs. On en voit déjà qui chercheraient à réduire les salaires. En 1998, l'Alliance de Gauche et les syndicats avaient claqué la porte de la table ronde avant de réussir à enterrer le paquet ficelé dans les urnes. Hier comme aujourd'hui, seule la mobilisation pourra faire reculer les autorités, les patrons et les riches. ■



Le «référendum de la honte» déposé

L'UDC et le MCG avaient lancé la récolte de signatures contre le fonds destiné aux plus précaires

Manon Todesco

Le 14 septembre, le MCG et l'UDC ont déposé leur référendum contre le fonds d'indemnisation aux travailleurs les plus précaires à Genève. Pour rappel, le but de cette mesure était d'octroyer une aide financière ponctuelle aux travailleurs les plus durement touchés par la crise du Covid-19, à savoir ceux qui ont perdu leur emploi sans pouvoir bénéficier du chômage ou du chômage partiel. Cette aide «d'urgence» n'en a vraiment plus que le nom à présent. «Si la Chancellerie devait valider les signatures déposées, ce serait ainsi des milliers de tra-

vailleurs qui devraient encore attendre de longs mois pour avoir éventuellement accès à une aide!» s'indigne la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), notamment à l'origine de ce fonds. En effet, l'extrême droite est accusée par plusieurs associations d'avoir récolté les signatures pour son référendum de manière illégale et mensongère. «Pensez rien qu'au titre du référendum: "Non au travail illégal et non déclaré!", alors que le fonds ne légalise en rien le travail non déclaré...» Cette indemnité ne saurait toutefois masquer ce que la crise a démontré de manière crue, souligne la CGAS dans

son communiqué de presse, soit les conséquences des bas salaires et les discriminations induites sur le marché du travail par la politique migratoire imposée par la droite. «Ce sont les mêmes partis qui déposent aujourd'hui le référendum qui s'opposent systématiquement à toute mesure de régulation du marché du travail, laissant des milliers de travailleurs sans protection face aux licenciements et aux contrats précaires.» La faitière appelle sans surprise la population à faire acte de solidarité et à soutenir largement ce fonds d'indemnisation quand elle devra se prononcer. ■

«JE RÊVE QUE LES POLITICIENS VIENNENT S'ASSEOIR ICI AVEC NOUS»

Retour sur une semaine marquée du sceau de la lutte contre le réchauffement climatique, et des antagonismes entre le mouvement Debout pour le changement et un système politique et judiciaire qui se défend

Aline Andrey

Mobilisation à Berne, nouvelle loi sur le CO₂, camp climatique, deux procès et une pétition déposée contre les investissements dans les énergies fossiles auront permis de rappeler, la semaine dernière, une fois de plus, l'urgence climatique et l'impunité de la place financière; mais aussi les résistances politiques contre le mouvement porté par une jeunesse pacifiste, qui a lu les rapports du GIEC, propose des mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et demande la transparence et la justice climatique.

Lundi 21 septembre, vers 4 heures du matin, quatre groupes rejoignent en silence la place Fédérale. Des jeunes surtout. Mais pas seulement. A vélo ou à pied, ils sont plusieurs centaines à investir le lieu. Les tentes se montent, un dôme, une scène, des toilettes sèches, une cuisine, un volier. Une organisation phénoménale, celle du mouvement Debout pour le changement (Rise Up For Change) qui regroupe la Grève du climat (GdC), Extinction Rebellion (XR), Collective Climate Justice, Breakfree et Greenpeace. Une union des forces pour demander une neutralité carbone d'ici à 2030, nécessaire «pour une planète viable et durable». Ce qui signifie une réduction immédiate et massive des émissions de gaz à effet de serre. «Nous considérons notre action comme l'opportunité nécessaire de repenser notre société; la changer avant que ne s'effondrent les écosystèmes», assène le mouvement dans un de ses nombreux communiqués.

LOI SUR LE CO₂ INSUFFISANTE

Au premier jour du camp, Pauline Gueissaz, 18 ans, porte-parole de Debout pour le chan-

gement et membre de la GdC, explique: «Ce qui est magique, c'est de partager toutes nos expériences. Notre action est une plateforme. Je rêve que les politiciens viennent s'asseoir ici avec nous pour discuter de nos avenir.» Un peu plus loin, la soixantaine, Joseph, membre de Greenpeace et des Verts, relaie: «La nouvelle loi sur le CO₂ est largement insuffisante. La neutralité carbone doit être atteinte en 2030 et non pas en 2050. Mais il nous faut accepter cette loi, sinon on revient au point zéro.» Celui qui milite depuis quarante ans déplore que la loi n'inclue aucune obligation pour la place financière dont les investissements représentent 22 fois les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse. Anaïs Tilquin, porte-parole et membre de XR, souligne: «La loi sur le CO₂ c'est comme mettre un sparadrap, au lieu d'un garrot, sur une hémorragie. C'est une forme de déni. Les personnes au pouvoir ne se rendent pas compte des points de bascule climatique qui génèrent des changements irréversibles. C'est un système complexe, d'où l'importance d'appliquer le principe de précaution. Dans les bâtiments, on installe toujours des issues de secours. Aujourd'hui, il émerge des mouvements pour le climat que la désobéissance civile est légitime. Nos actions sont finalement des prétextes pour parler de problèmes gravissimes liés au climat. Nous sommes là, sous les fenêtres du Parlement, pour parler de notre droit à survivre.» Sur la place, plusieurs Grands-parents pour le climat ne cachent pas leur admiration, quant à l'organisation, au respect et à la solidarité qui règnent. Des assemblées et des ateliers s'organisent, les tâches sont réparties, les discussions sont entrecoupées de chants, de jeux de cartes, d'un repas préparé dans des marmites géantes. Des messages fleurissent sur les pavés, dont une phrase de Charlie Chaplin (tirée

du film *Le dictateur*): «Nous pouvons tous avoir une vie belle et libre mais nous l'avons oublié.» En début d'après-midi, les premiers parlementaires arrivent. Léonore Porchet, conseillère nationale Verte, s'arrête un instant du côté des militants avant de rejoindre le Palais fédéral: «Mon rôle est d'écouter cet engagement citoyen. Leur présence ici est importante, c'est un soutien pour porter leur voix à l'intérieur. Si la loi sur le CO₂ est largement insuffisante, le principe de réalité fait que je l'accepte, comme j'accepte un congé paternité trop court. Il me semble irresponsable de s'y opposer. Cela n'exclut pas de lancer une initiative pour une neutralité carbone en 2030 ou toute autre action...»

ÉVACUATION ORDONNÉE

Si des parlementaires de gauche appuient le mouvement, ils ne font pas la pluie et le beau temps sous la Coupole face au camp bourgeois majoritaire qui ordonne très vite l'évacuation de la place au nom de l'interdiction de rassemblement durant les sessions parlementaires (règlement datant de 1925). Pourtant, un Appel lancé en ligne le jour même recueille le soutien à l'occupation de près de 20 000 personnes. Les autorités bernoises tempèrent. Alors que l'après-midi même, parallèlement, une manifestation pour les droits de migrants est réprimée violemment par la police cantonale. Finalement, vers 3 heures du matin mercredi, les forces de l'ordre commencent l'évacuation. Certains sortent du périmètre pour éviter une inculpation. Une centaine de militants restent, pour rappeler encore et encore l'urgence climatique tout en indiquant aux policiers qu'ils font ça aussi pour leurs enfants. Leur seul moyen: la désobéissance civile qui, historiquement, a fait ses preuves (Rosa

Parks, Gandhi, les Suffragettes...). Pacifiques, chantant de toute leur détermination malgré la pluie et le froid, leur sourire désarmant se dévinant sous les masques, ils seront emmenés au poste avec, à la clé, de nouveaux procès à l'image de ceux qui ont eu lieu à Lausanne et à Genève. Quelques heures plus tard, mercredi, la loi sur le CO₂ est finalisée, mais les milieux économiques préviennent déjà vouloir lancer un référendum avec le soutien de l'UDC. Ce même

jour, Greenpeace dépose à la Chancellerie fédérale les plus de 23 000 signatures de la pétition «Protéger le climat – réguler la place financière», demandant au Conseil fédéral et au Parlement d'intervenir pour une neutralité climatique des banques, des compagnies d'assurance, des fonds de pension et de la BNS.

DÉS MÉDECINS ALERTENT

Pour rappel, les flux financiers contribuent à un réchauffement potentiel de la planète de

4 à 6 °C. Ce qui signifierait la fin de l'humanité comme l'ont dénoncé plus d'une septantaine de professionnels de la santé, les *Doctors for XR*, lors de leur marche funèbre à travers Berne. Ils y ont rappelé que le changement climatique est déjà une crise sanitaire. Vendredi, à la suite de l'appel du mouvement unitaire, plus de 2000 de personnes se réunissent sur l'Helvetiaplatz à Berne, en écho aux plus de 3000 manifestations organisées partout dans le monde à l'appel de Fridays for

Future. Juste avant, Pauline Gueissaz, porte-parole de Debout pour le changement, remarquait: «On n'attend plus rien de la politique égotique. Il s'agit de faire preuve d'imagination pour construire un nouveau monde.» ■

Plus d'informations sur: fr.riseupforchange.ch



Au petit matin du lundi 21 septembre, des centaines de jeunes ont investi la place Fédérale à Berne alors que les élus s'appréhendaient à entamer leur dernière semaine de session. Dans la journée, une septantaine de *Doctors for XR* ont théâtralisé le changement climatique, celui que l'OMS décrivait déjà en 2015 comme «la plus grande menace pour la santé globale au XXI^e siècle». Les jeunes ont tenu bon durant deux jours avant d'être évacués dans la nuit de mardi à mercredi. Vendredi, les activistes du climat étaient de retour à Berne pour une manifestation qui a réuni plus de 2000 personnes.



Une génération en détresse

Le procès en appel de l'un des auteurs de l'action «mains rouges» contre Credit Suisse s'est tenu le 21 septembre à Genève. Experte du climat, la chercheuse Julia Steinberger a été entendue comme témoin

Manon Todesco

Condamné le 20 février en première instance, Nicolas, militant pro-climat qui avait participé à l'action «mains rouges» du 13 octobre 2018, a vu son procès en appel s'ouvrir le 21 septembre à Genève. Pour bref rappel, l'action avait pour but de dénoncer les investissements massifs de Credit Suisse dans les énergies fossiles en apposant des mains rouges à la peinture lavable sur sa façade. L'état de nécessité face à l'urgence climatique plaidé par son avocat n'avait pas été retenu: il a donc été rendu coupable de dommages à la propriété et condamné à une peine de 10 jours-amende à 30 francs avec sursis ainsi qu'au paiement des frais de procédure, pour un montant d'environ 1600 francs. Il devait en outre régler la facture correspondant aux frais de nettoyage et de changement de plaques de la banque, à savoir 2252,03 francs.

Qu'en est-il du rôle de la place financière suisse là-dedans? «Elle ne prend aucune mesure pour entraver l'exploitation d'énergies fossiles», répond Julia Steinberger. Au contraire, on est sur une courbe ascendante. Maman d'un jeune enfant, cette dernière dit avoir de la peine à dormir et appelle tous les citoyens à des actions de désobéissance civile non violentes. «Notre rôle est d'agir en conséquence de nos constats scientifiques, car nos gouvernements ne se sont pas montrés à la hauteur.» La juge Gaëlle Van Hove a conclu l'audition du témoin en lui demandant en quoi renouiller des murs contribuait à la lutte du réchauffement climatique. «En quoi s'asseoir dans un bus contribue à la lutte pour les droits civiques aux Etats-Unis?» a brillamment répondu Julia Steinberger.

DU COURAGE

Place aux plaidoiries. M^e Batou a continué à démontrer l'imminence du danger et a demandé que soit reconnu l'état de nécessité. «Oui, Nicolas a commis un dommage de quelques centaines de francs, mais réversible, et ce à une banque qui pèse 33 milliards de francs et qui, elle, est en train de causer des dommages irréversibles dans le monde.» Elle a appelé les juges à prendre une décision courageuse en répétant que son client n'était pas un délinquant mais un lanceur d'alerte. «Si le pouvoir judiciaire entend la détresse d'une génération qui ne sait plus comment s'y prendre pour être entendue, peut-être que le Conseil fédéral se réveillera et fera bouger les lignes en légiférant.»

Techniquement, l'avocate a demandé un acquittement du dommage à la propriété privée, une exemption de toute peine et une prise en charge par son client uniquement des frais de nettoyage – car lui avait utilisé une peinture à la craie lavable – sous forme d'amende.

LIGNE MAINTENUE

De son côté, le Ministère public a appelé les juges à rejeter l'appel et à confirmer le jugement de première instance car «la question n'est pas de statuer sur l'urgence climatique». A leur tour, les avocates de Credit Suisse ont rappelé que la banque ne reprochait pas les critiques formulées par l'accusé mais d'avoir endommagé ses murs. Elles demandent toujours le paiement des 2252,03 francs et renoncent aux indemnités de frais de justice. Les parties seront reconvoquées ultérieurement pour la lecture du jugement. ■



En février dernier, Nicolas (à gauche sur la photo) avait été condamné pour sa participation à l'action «mains rouges» apposées sur un bâtiment du Credit Suisse à Genève.

Deuxième set perdu pour la cause climatique

La Cour d'appel cantonale a cassé le premier jugement qui acquittait les activistes ayant organisé une partie de tennis dans les locaux de Credit Suisse à Lausanne. Le Tribunal fédéral va être saisi

Aline Andrey

«C'est une interprétation du droit filée et déconnectée de la réalité. Le jugement d'aujourd'hui est un doigt d'honneur à la jeunesse qui se lève dans la rue.» Le ton est calme, la désillusion grande dans la voix du jeune condamné, à la sortie du Tribunal cantonal de Renens jeudi dernier. A côté de lui, ses camarades ayant participé à une partie de tennis parodique dans la succursale lausannoise de Credit Suisse le 22 novembre 2018. Leurs douze avocats confirment déjà leur recours au Tribunal fédéral et se disent prêts à plaider jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. M^e Marie-Pomme Moinat explique: «L'imminence du danger climatique a été reconnue. Malgré tout, on condamne des jeunes pour avoir voulu dénoncer des crimes écocides. La justice ne se préoccupe pas de la jeunesse, alors que les autorités ne font pas leur travail. Nous devons nous réveiller maintenant!» De nombreux militants dont des Grands-parents pour le climat, certains les larmes aux yeux, sont venus les soutenir. Des articles de journaux collés sur des pancartes informent sur les changements climatiques aux conséquences désastreuses: incendies en Australie, en Sibérie, en Californie, inondations, fontes des glaciers... Le public n'a pas pu entrer dans l'enceinte du tribunal comme cela avait été le cas le 13 janvier lors du premier jugement. L'euphorie et l'espoir suscités par l'acquittement d'alors ne



DE L'IMPACT DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

La Cour composée de trois juges casse le premier jugement et donne raison au procureur général vaudois, Eric Cottier, auteur de l'appel. Selon elle, le réchauffement climatique est un danger imminent, mais les douze prévenus auraient pu utiliser des moyens légaux pour sensibiliser la population aux investissements dans les énergies fossiles de Credit Suisse. «C'est en définitive à tort que le premier juge a retenu l'état de nécessité licite», assène le président du tribunal Christophe Maillard. Pourtant les prévenus et leurs avocats, lors de l'audience deux jours auparavant, avaient

expliqué à plusieurs reprises que l'impact de l'action n'aurait pas eu cette ampleur sans la désobéissance civile. Autrement dit, cette parodie a eu un retentissement mondial, car elle a été portée devant le troisième pouvoir. En novembre 2018, ni Greta Thunberg ni Roger

Federer ni les médias internationaux n'avaient réagi. En janvier dernier, si. De surcroît, de nombreux courriers et interpellations à l'intention de la banque par des organisations climatiques n'avaient jamais reçu de réponse.



Formant une haie d'honneur, des militants du climat, toutes générations confondues, ont accueilli, avant le procès en appel, les avocats des activistes, ici M^e Marie-Pomme Moinat et M^e Irène Wettstein, et les jeunes acquittés en première instance.

L'avocate de Credit Suisse souligne, dans sa courte plaidoirie, que sa cliente demande seulement le respect de son domicile et que les engagements durables de la banque, qui partage les préoccupations des prévenus, avaient été pris bien avant l'action. Du «greenwashing» dénonce un avocat. Alors que les rapports scientifiques abondent sur l'impact de la place financière sur le réchauffement climatique, la pollution, la perte de la biodiversité et les déplacements forcés de population, Credit Suisse continue d'investir massivement dans les énergies fossiles. Au contraire du juge de première instance Philippe Coleough, la Cour d'appel a estimé que les autorités politiques sont conscientes de leurs responsabilités et agissent pour lutter contre le réchauffement climatique, notamment avec la nouvelle loi sur le CO₂. Or, ce texte était loin d'être voté lors de l'action de novembre 2018. Et ses mesures pourraient prendre effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2022, sans compter le référendum déjà annoncé. Comme l'indiquait une prévenue: «Le droit à la vie est garanti par la Constitution, mais le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires. Même la meilleure version de la loi sur le CO₂ ne représente qu'un cinquième de ce qui est nécessaire pour ne pas dépasser 1,5 degré de réchauffement, comme le préconise le GIEC.»

MENACE EXISTENTIELLE

La peur de l'avenir, le refus d'avoir des enfants dans un monde à la dérive, l'éco-anxiété

ont été mentionnés à plusieurs reprises par les militants, tous universitaires. Une image amenée par l'un d'eux: «En haut du gratte-ciel, l'imminence du danger se situe juste avant que la personne ne saute, et non quand elle est à un mètre du sol... On est sur le point de sauter.» «On a peut-être même déjà sauté», a ajouté plus tard M^e Moinat, s'appuyant sur la lecture de milliers de pages des rapports du GIEC et se basant sur une lettre écrite par une vingtaine de scientifiques à l'occasion de ce procès. Elle évoque la menace existentielle liée aux points de bascule (par exemple, à une certaine température, les forêts et les océans qui captent le carbone pourraient se mettre à en rejeter) et à la destruction des forêts et du dégel du permafrost qui réduit drastiquement notre quota carbone. M^e Munoz a rappelé que les émissions de Credit Suisse correspondent au double de celles de la Suisse. Et que l'Office fédéral de l'environnement calcule que la place financière helvétique induit un réchauffement climatique de 4 à 6 degrés. L'avocate souligne: «Ces jeunes ont eu le courage de prendre des risques, avec la seule arme de l'humour et pacifiquement, pour nous alerter et faire bouger les mentalités sur cette question qui ne peut plus être confisquée par les politiques. Est-ce là une action condamnable? Ou une action légitime? Vous avez une occasion unique ici et maintenant de reconnaître le caractère exceptionnel et dégradé de l'état du monde qui légitime leur action.» M^e Bettex, ancien bâtonnier vaudois, a conclu

les plaidoiries: «Inscrivez-vous dans l'histoire. Nous sommes à un point de bascule judiciaire et pas seulement climatique!» Pour lui, il s'agit de «s'interdire l'interprétation mécanique du droit sous peine de nous écarter du juste». Et d'ajouter: «Agißons et la désobéissance civile s'évanouira.» La Cour ne l'aura pas entendu de cette oreille. Elle a ainsi retenu la violation de domicile, la contravention au règlement de police de la ville de Lausanne et l'opposition aux actes de l'autorité, étant donné que les activistes se sont agrippés les uns aux autres. Sur ce dernier point, la juge Aleksandra Fonjallaz a émis un avis contraire. Leur peine à chacun: 20 jours-amende à 20 francs avec sursis (10 jours pour les deux militantes ayant eu le rôle de «gardiennes de la paix» et étant sorties avant l'évacuation de la police), une amende de 150 francs (100 francs pour les deux médiatrices), et les frais de première instance et d'appel à se diviser. Le procureur Eric Cottier s'est dit satisfait du verdict. Le représentant de Credit Suisse n'a pas voulu commenter: «Nous prenons acte du jugement.» ■

RENDEZ-NOUS LES PRIMES PAYÉES EN TROP!

La gauche et les syndicats jugent injustifiée et malvenue une augmentation des primes maladie en période de crise et alors que les caisses ont accumulé de grosses cagnottes

Textes Jérôme Béguin

Encore une fois et peut-être plus que d'habitude, l'annonce des nouveaux montants des primes maladie ne passe pas. A l'exception de Neuchâtel, où une baisse moyenne de 0,2% est attendue, tous les cantons romands verront les primes progresser de 0,6% à 2% en 2021. Même qualifiée de «très modérée» par le conseiller fédéral Alain Berset, cette énième hausse est jugée injustifiée et malvenue par la gauche et les syndicats. «Des centaines de milliers de personnes ont été durement touchées par la crise du coronavirus, indépendamment de leur volonté. Dans cette situation, il est quasi impossible pour beaucoup de gens de devoir faire face à des primes encore plus élevées», constate le président de l'Union syndicale suisse (USS), Pierre-Yves Mailard. Le conseiller national et ancien res-

ponsable de la Santé du canton de Vaud estime que «les réserves excessives des caisses maladie devraient être utilisées pour éviter les augmentations».

DEUX FOIS PLUS DE RÉSERVES QUE PRÉVU

Entre 2017 et 2020, les primes ont augmenté de 5,4% alors que les coûts, eux, ne progressaient que de 2,7%. Les recettes excédant les dépenses, les assureurs ont mis chaque année de l'argent de côté – 1,5 milliard en 2019 –, portant la somme de cette cagnotte à 11 milliards en tout. Ces réserves doivent théoriquement garantir aux caisses un taux de solvabilité, mais celui-ci dépasse en moyenne les 200%. Pour inciter les assureurs à réduire ce trop-plein, le Conseil fédéral a ouvert le 18 septembre une consultation sur un projet de modification de l'Ordonnance sur la surveillance de l'assurance maladie. Avec cette révision, les caisses pourraient restituer aux

assurés les réserves excédentaires dès que le taux de solvabilité atteint 100%, sans attendre comme maintenant les 150%. Le problème est que ces remboursements resteront facultatifs et on voit mal pourquoi les assureurs consentiraient demain à ce qu'ils refusent aujourd'hui... «Si rien ne change sur une base volontaire, nous pourrions alors penser à une révision de la loi», a dit Berset. La disposition n'entrera en vigueur qu'en 2022 et, soyons réalistes, le temps de constater qu'on s'est encore fait rouler dans la farine par les caisses, de «penser à une révision» et de la mettre en route, on aura déjà passé 2025... Sans attendre, sur change.org, le Parti socialiste vaudois a lancé une pétition* au titre bien trouvé: «Rendez-nous les primes payées en trop!»

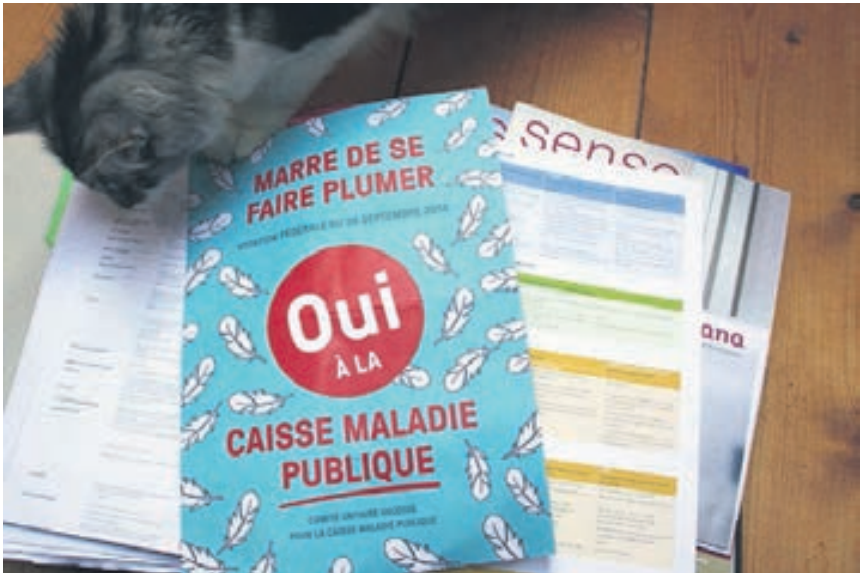
10% DU REVENU AU MAXIMUM

Indépendamment des réserves, un autre cheval de bataille de la gauche et des syndicats est la réduction des primes pour les travailleurs et les familles aux revenus modestes. «L'assurance de base est principalement financée par des primes par tête, tout le monde doit payer le même montant, cela impose une charge supérieure à la moyenne aux personnes qui ont peu d'argent», explique Pierre-Yves Mailard, en plaçant pour un «financement plus équitable». Déposée en janvier par le Parti socialiste, l'initiative fédérale «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative d'allègement des primes)» poursuit cet objectif. Soutenu par l'USS et Unia, le texte propose qu'aucun ménage n'utilise plus de 10% de son revenu disponible dans les cotisations maladie. La réduction des primes étant financée aux deux tiers par la Confédération, le reste par les cantons. ■

*change.org/StopPrimesPayeesEnTrop

LE JURA, CANTON LE PLUS TOUCHÉ

En Romandie, c'est dans le canton du Jura que la hausse des primes est la plus forte. Le Gouvernement jurassien dénonce «une augmentation de 2% injustifiée» dans la mesure où «aucune hausse des coûts à la charge de la LAMal» n'a été constatée dans le Jura par les autorités cantonales en 2020, ni même prévue en 2021... Unia Transjurane, de son côté, appelle à une «remise en question urgente du système». «C'est un vrai souci pour nous sachant que notre région est fortement affectée par les suites du Covid-19 avec passablement de personnes en RHT, notamment dans l'horlogerie. La situation se complique pour nos membres», indique Rébecca Lena, secrétaire régionale d'Unia Transjurane. Au poste primes maladie, le budget d'une famille jurassienne comprenant deux jeunes en formation de moins de 25 ans se renchérira en moyenne d'une trentaine de francs par mois. Ce qui n'est pas rien pour les travailleurs en RHT qui ne perçoivent que 80% de leur salaire ou pour ceux tombés au chômage. Unia Transjurane critique le choix de ne pas puiser dans les réserves. «Une crise sanitaire justifie de prélever dans les réserves, qui sont constituées pour répondre à de telles situations, afin d'éviter des hausses de prime», fait remarquer Rébecca Lena. Le syndicat veut obtenir un allègement des primes, c'est pourquoi l'initiative socialiste lui semble aller «dans la bonne direction». ■



NEIL LABRADOR/ARCHIVES

La caisse publique d'assurance maladie qui avait été refusée en votation fédérale en 2014 aurait permis d'apporter une solution aux abus des assureurs privés. La question reviendra-t-elle sur le devant de la scène?

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30, mardi à vendredi de 8h30 à 11h30.

Guichet: lundi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.

Guichet: mardi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi de 13h30 à 17h et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut-être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Les locaux du syndicat Unia sont ouverts au public

lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 18h. Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Notre charge de travail actuelle nous force en effet à réserver tout conseil juridique à nos adhérents.

PERMANENCE PAPYRUS

Le mercredi de 14h à 18h, uniquement sur rendez-vous. La permanence a lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Permanence administrative: de 10h à 12h du lundi au vendredi et de 15h à 18h du lundi au jeudi.

Permanence syndicale: de 15h à 18h les lundis, mercredis et jeudis.

Le Locle

Ouverture du bureau: les lundis de 9h30 à 12h; les mardis et jeudis de 9h30 à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique: les lundis et mercredis de 8h à 12h les mardis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Fleurier

Ouverture du bureau: les lundis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h, les mardis de 9h30 à 12h et de 15h à 17h30.

Permanence téléphonique: les lundis, jeudis et vendredis de 8h à 12h, les mardis de 8h à 12 h et de 15h à 17h30.

TRANSJURANE

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h (présence d'un secrétaire syndical le 1^{er} jeudi ouvrable de chaque mois).

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

St-Imier: mardi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h (permanence administrative le jeudi).

Permanence téléphonique: 0848 421 600,

lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.

St-Imier: mardi de 14h30 à 18h,

jeudi de 14h30 à 18h

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au vendredi de 9h à 12h.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00

Sion: 027 602 60 00

Martigny: 027 602 60 00

Monthey: 027 602 60 00

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet caisse de chômage: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Lundi soir, de 17h à 19h.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

Jeudi soir, de 17h à 19h.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

HORAIRES

Secrétariats

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

BRÈVES

GENÈVE MOBILISATION POUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

Le vendredi 2 octobre dans l'après-midi se tiendra à Genève une conférence mise sur pied par une organisation de femmes de la diaspora camerounaise, Bobbi Tanap, et par la Brigade Anti-Sardinards Suisse (BAS) sur le thème: «Femmes et enfants, premières victimes des conflits armés: le cas du Cameroun.» Le lendemain à 12h aura lieu, sur la place des Nations, une manifestation contre les abus et les exactions commises par le régime au pouvoir depuis des années dans ce pays.

L'association Bobbi Tanap a été créée après le massacre de Ngaruh, survenu le 14 février dernier, dans lequel 23 personnes ont péri dans l'incendie de leur maison, dont 12 femmes et enfants. Un massacre qui a été imputé à l'armée. Bobbi Tanap s'engage notamment dans le soutien aux femmes camerounaises qui luttent pour la paix et la démocratie. Pour sa part, la BAS est à l'origine des nombreuses actions menées à Genève contre la présence du président camerounais Paul Biya à l'Hôtel Intercontinental, alors que son pays «est en proie à plusieurs conflits armés pour lesquels il se déjoue de toutes médiations et de tous dialogues», indique son porte-parole.

Le mouvement syndical exprimera sa solidarité internationale par la présence annoncée, en début de conférence, du président de l'Union syndicale suisse Pierre-Yves Mailard. La conférence est ouverte à tous les défenseurs des droits humains et tous les humanistes intéressés. ■ SH

Conférence:

Vendredi 2 octobre de 13h30 à 17h, Hôtel Métropole, quai du General Guisan 34, Genève.

Manifestation:

Samedi 3 octobre à 12h devant le Palais des Nations, Genève.

CONTRE-SOMMET «L'AGROBUSINESS DÉVORE LA TERRE ET SPÉCULE SUR LA MISÈRE»

Pandémie oblige, le traditionnel *Global Commodities Summit* organisé par le *Financial Times*, qui réunit les plus grands négociants en matières premières, aura lieu non pas au Beau-Rivage Palace à Lausanne mais par des téléconférences. Repoussée ce printemps, la 9^e édition du grand raout des multinationales et de leurs investisseurs se déroule virtuellement du 28 au 30 septembre. «Depuis 2012, ils et elles y organisent le pillage du monde au mépris de la santé des populations, des droits humains et des limites environnementales», dénonce le collectif Stop spéculation qui organise un contre-forum intitulé «L'agrobusiness dévore la terre et spéculé sur la misère», en ligne également, et en direct ce samedi 3 octobre. De 14h à 15h30, des représentants d'Alliance Sud, d'Uniterre, de Greenpeace et de PEA (Pour l'égalité animale) parleront des dégâts causés par l'agrobusiness et le libre-échange sur le climat et sur le monde paysan en Suisse et dans le Sud global. De 16h à 17h30, les enjeux de l'initiative «multinationales responsables», objet de votation le 29 novembre prochain, seront présentés par des membres de Solidar Suisse, de Pages de gauche et de Solidarités. Le collectif rappelle le rôle de plateforme joué par la Suisse dans le négoce de matière première, «grâce aux refuges fiscaux qu'offrent l'Arc lémanique, Zoug et le Tessin»: «Notre pays n'a pas d'accès à la mer, mais il accueille le numéro deux du fret cargo (MSC). Il n'a pas de mine d'or, mais plus de la moitié de l'or mondial y passe physiquement pour y être raffiné. Il n'a pas d'industrie minière, mais Vale (l'un des plus grand groupe minier) y a installé son siège. Il n'est pas autonome dans son alimentation, mais peut être fier de compter Syngenta, un des trois plus grands vendeurs de semences transgéniques et de pesticides à travers le monde.» Et d'ajouter encore: «Rien qu'à Genève se trouvent les cinq plus grands traders de pétrole et les quatre plus grands négociants du commerce des matières premières agricoles au monde.» ■ AA

Davantage d'informations et liens pour les vidéos conférences: stop-speculation.ch



HORLOGERIE: LICENCIEMENT ANTISYNDICAL DEVANT LES PRUD'HOMMES

Le jeune horloger d'Unia licencié l'année dernière par Dubois Dépraz à la vallée de Joux s'est retrouvé face à son employeur jeudi. Une longue audience, qui n'a pas encore abordé le cœur du problème

Sylviane Herranz

Plus d'un an après le congé brutal donné par l'entreprise Dubois Dépraz au jeune horloger et délégué syndical Mickaël Bédard, en juin 2019, s'est ouvert le procès devant le Tribunal des prud'hommes pour licenciement abusif. Jeudi dernier, peu avant l'audience, une vingtaine de syndicalistes d'Unia, d'autres syndicats et des membres du comité horloger de la vallée de Joux s'étaient rassemblés devant les portes du Tribunal d'arrondissement du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains pour apporter leur soutien au jeune délégué. A l'intérieur de la salle, d'où le public était absent en raison du coronavirus, Mickaël Bédard et son avocat, M^e Nicolas Mattenberger, faisaient face au patron de l'entreprise, Pierre Dubois, et au directeur industriel Raphaël Ackermann, tous deux représentant l'employeur, accompagnés de leur conseil M^e David Moinat. Six témoins devaient être entendus, mais seuls cinq étaient présents. Le sixième, excusé, est une personne clé dans ce procès qui devra déterminer s'il y a eu licenciement antisyn-dical ou non. Il s'agit de la syndicaliste d'Unia ayant secondé Mickaël Bédard dans ses démarches de délégué au sein de l'entreprise. Elle témoignera lors d'une audience qui reste à fixer. C'est donc essentiellement sur les reproches avancés par la direction pour congédier le délégué syndical qu'a

porté cette première séance, une audience fleuve ayant duré plus de cinq heures!

INADVERTANCE OU FAUTE GRAVE?

Revenons sur ce qui s'est passé l'année dernière. Le 24 juin, en fin de journée, Mickaël Bédard se fait signifier son licenciement immédiat, la direction l'accusant de faute grave. Il est raccompagné par un de ses chefs à la porte de l'entreprise, alors que tous les travailleurs sont déjà partis. Délégué syndical d'Unia depuis janvier 2017, il avait défendu ses collègues, notamment en octobre 2018 pour que les règles sur les heures supplémentaires de la Convention horlogère, dont l'entreprise est signataire, soient respectées. Puis en mars 2019, où il avait obtenu que les heures non travaillées durant un déménagement soient payées aux collaborateurs. Deux mois plus tard, il reçoit un avertissement pour un « bavardage » et un oubli de timbrage. Le mois suivant, c'est le licenciement, l'entreprise s'appuyant sur des pièces revenues d'un contrôle, dont la retouche aurait été contestée et non effectuée par l'horloger. La direction accuse l'horloger d'avoir intentionnellement indiqué que les pièces ont été retouchées, par l'inversion de post-it. Une « inadvertance », soulignera l'avocat de Mickaël Bédard devant le juge des Prud'hommes. Une « faute inacceptable pour l'employeur », répondra l'avocat de l'entreprise, tout en déclarant qu'il n'avait « pas commis de faute atroce ».



THIERRY PORCHET

Jeudi dernier, Mickaël Bédard a été soutenu par des syndicalistes et des collègues du comité horloger de la vallée de Joux avant la première audience du procès aux Prud'hommes

C'est à la définition de cette « faute » qu'ont été consacrées les cinq heures de la première audience. Le directeur industriel de Dubois Dépraz a d'abord expliqué par le menu détail au président du tribunal le fonctionnement du contrôle des assemblages des calibres, effectué à de nombreuses étapes de la fabrication dans l'entreprise. Soucieux de la réputation de sa société, Pierre Dubois a quant à lui reconnu qu'une pièce défectueuse pouvait arriver chez le client. Mais que cela n'avait jamais abouti au renvoi de l'employé responsable. Les témoins ont ensuite passé en revue les modes de travail.

CONTRÔLES DES PIÈCES PERMANENTS

Une collègue d'atelier de Mickaël Bédard, confirmant également son activité syndicale, a expliqué les allers-retours des pièces au contrôle interne à l'atelier d'abord, puis externe. Elle a parlé des efforts de concentration pour éviter les erreurs, l'interprétation de celles-

ci qui peuvent être sujettes à caution, ainsi que cette fatigue en fin de journée empêchant parfois de les voir. « Il m'est même arrivé de laisser une pièce une nuit pour avoir les yeux moins fatigués. Un œil du matin voit mieux. » Une horlogère d'Audemars Piguet a aussi évoqué les nombreuses étapes de vérification dans son entreprise, très différentes de chez Dubois Dépraz. Se sont ensuite succédés les trois témoins de l'entreprise: le responsable de l'horlogerie, son chef adjoint et technicien, ainsi que le « décoteur » de l'atelier, chargé de vérifier les pièces et de signaler les défauts à l'opérateur avant qu'elles ne partent au contrôle externe. Des témoignages bien huilés, appuyant l'interprétation de la direction sur les erreurs reprochées à l'horloger. Mais ces témoins ne seront pas interrogés sur les raisons qui, alors que les défauts font partie intégrante du métier, les ont poussés à alerter la hiérarchie plutôt que d'en chercher la cause avec le principal intéressé.

Après cette partie très technique, c'est au cœur du problème que devront se plonger les juges du tribunal, avec l'activité syndicale menée par l'horloger délégué. Une question cruciale qui leur permettra de se déterminer sur l'aspect antisyn-dical et abusif du licenciement de Mickaël Bédard. L'année dernière, une manifestation de plus de cent syndicalistes, parmi lesquels le président de l'Union syndicale suisse, Pierre-Yves Maillard, s'était tenue devant l'entreprise pour protester contre ce licenciement et exiger la réintégration du jeune horloger. Une exigence relayée dans une pétition contresignée par plus de 1600 personnes, déposée auprès de la direction et qui est restée lettre morte. L'affaire se poursuivra donc devant la justice. A suivre. ■

Voir aussi les éditions de *L'Événement syndical* du 17 juillet et du 11 septembre 2019.

Nouveau revers pour Uber

En donnant raison à un ancien chauffeur, le Tribunal cantonal vaudois confirme le statut d'employeur de la société de transport

Jérôme Béguin

Alors qu'elle a été déboutée par la justice genevoise, avec pour conséquence l'obligation de salarier, depuis le 1^{er} septembre, ses livreurs Uber Eats du bout du lac, la multinationale étasunienne essuie une autre défaite juridique, cette fois en terre vaudoise. Dans un arrêt pris le 23 avril, mais dont les considérants ont été rendus publics le 10 septembre, la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal vaudois reconnaît le statut de salarié à un ancien chauffeur lau-

sannois d'Uber. Engagé par une filiale de l'entreprise technologique, ce conducteur avait réalisé près de 10 000 courses entre 2015 et 2016, avant que son compte ne soit désactivé en raison de la baisse de sa note d'évaluation. Défendu par M^e Rémy Wylner, le chauffeur avait saisi le Tribunal des prud'hommes de Lausanne et obtenu au printemps 2019 la condamnation d'Uber pour licenciement abusif. Les Prud'hommes avaient jugé que le lien entre le chauffeur et la plateforme était du domaine d'un contrat de travail sur appel, qu'il était donc bien salarié de

la société de transport, que la sup-pression de son accès à l'application devait être considérée comme un licenciement et un licenciement injustifié dans la mesure où le travailleur n'avait pas été informé des reproches des clients à son égard. Uber avait été condamné à verser à son ex-employé les deux mois de salaire du congé légal, ainsi qu'une indemnité pour le tort moral et les vacances auxquelles il aurait eu droit. La multinationale avait fait appel de ce jugement.

PAS DE RENVOI AUX PAYS-BAS

La Cour d'appel du canton de Vaud confirme la décision des Prud'hommes et inflige un camouflet au conseil d'Uber sur les deux aspects centraux de la procédure. Elle admet, d'une part, l'existence d'un « rapport de subordination » du chauffeur envers l'entreprise Uber et que celle-ci a bel et bien un statut d'employeur. C'est Uber qui sélectionne les chauffeurs et leurs véhicules, donne les ordres de courses, en fixe les itinéraires, le prix et la part revenant aux conducteurs. Et, d'autre part, la justice vaudoise rejette la clause d'arbitrage avancée par Uber selon laquelle les litiges doivent être jugés par un tribunal au Pays-Bas où est installé le siège européen de la multinationale, ce qui rend l'accès à la justice quasi impossible pour les chauffeurs suisses. Le problème doit, au contraire, être

examiné « à la lumière des dispositions suisses en matière de droit du travail », peut-on lire dans l'arrêt. Un recours au Tribunal fédéral est toutefois possible et on imagine qu'Uber, qui a toujours cherché à gagner du temps, ne va pas s'en priver. La décision de considérer les chauffeurs Uber comme des salariés est en effet un enjeu de taille. A la différence d'un indépendant, un salarié a le droit à un contrat de travail et à un salaire approprié, à des vacances payées, au remboursement des frais, aux cotisations aux assurances sociales ou encore à une protection contre les licenciements. Des milliers de chauffeurs qui ont travaillé pour la multinationale depuis son arrivée en Suisse en 2013 pourraient prétendre à une indemnisation. Unia évoque une somme due de « plusieurs centaines de millions de francs ». Dans un communiqué, le syndicat qualifie l'arrêt de la Cour d'appel de « décisif » et invite Uber à se conformer à la Loi sur le travail et à délivrer sans délai des contrats de travail en bonne et due forme aux chauffeurs. Il demande aussi aux cantons de veiller à ce que les lois soient respectées et, tant que ce n'est pas le cas, à suspendre les activités d'Uber. ■



THIERRY PORCHET/PHOTO PRÉTEXTE

Le Tribunal vaudois reconnaît le rapport de subordination du chauffeur envers l'entreprise Uber qui lui donne des ordres de courses, fixe les itinéraires, le prix et la part qu'il touchera. Un enjeu de taille pour les chauffeurs.

BRÈVE

GENERAL ELECTRIC LE PERSONNEL DÉCIDÉ À COURT-CIRCUITER LA RESTRUCTURATION

General Electric (GE) a annoncé un nouveau licenciement collectif en Suisse. 562 emplois sont menacés. Depuis 2016, le conglomérat étasunien a déjà détruit plus de 2500 emplois dans notre pays en trois vagues. Cette fois, c'est GE Grid Solutions, unité spécialisée dans les infrastructures de production et de transmission d'électricité, et son site d'Oberentfelden en Argovie, qui se retrouve dans le collimateur. Evoquant des difficultés sur le marché des appareils de commutation isolés au gaz, la direction de la multinationale a élaboré un plan de restructuration à l'échelle européenne. La production de GE Grid Solutions serait stoppée pour être transférée à l'étranger, ne resterait en Suisse que la recherche et le développement, et les services de commercialisation et de maintenance, soit une cinquantaine d'emplois. Lors des deux derniers licenciements collectifs, en 2018 et 2019, GE avait pourtant donné des assurances aux employés et aux autorités quant à l'avenir des sites suisses. Dans un communiqué, la commission du personnel, les syndicats et les associations de salariés critiquent vivement ce qu'ils qualifient d'« abus de confiance ». Cette restructuration « sert uniquement les plans financiers du management et n'a aucune valeur industrielle », dénoncent-ils, en appelant GE à « renoncer complètement à la réduction d'effectifs ». Une procédure de consultation pour licenciement collectif a été ouverte, elle durera jusqu'à début décembre, mais, pour l'heure, le personnel et ses représentants refusent d'entrer en matière sur le projet, assure Manuel Wyss. « Parallèlement à la procédure suisse, une consultation se tiendra dans le cadre du comité d'entreprise européen, la lutte se mènera donc à plusieurs niveaux, mais aussi sur le plan politique », explique le responsable suppléant du secteur industrie d'Unia. Le Conseil d'Etat argovien est déjà monté au créneau et un appel est lancé au Conseil fédéral afin qu'il intervienne pour empêcher la destruction d'emplois industriels dans notre pays. ■ Jérôme Béguin

UNE PÉTITION POUR DES SALAIRES DIGNES DE CE NOM!

Trois syndicats genevois, dont Unia, ont déposé une pétition munie de 1 187 signatures pour demander aux employeurs une revalorisation des salaires des nettoyeurs à la suite de la crise

Manon Todesco

À Genève, la bataille pour obtenir des salaires décents dans le nettoyage n'est pas terminée. Le 24 septembre, les syndicats Unia, Sit et Syna ont organisé une action devant les locaux de la Fédération des entreprises romandes avant d'aller déposer une pétition munie de 1 187 signatures auprès des employeurs du secteur pour exiger une revalorisation de ces métiers.

REFUS D'ENTRER EN MATIÈRE

Camila Aros, secrétaire syndicale à Unia, rappelle le contexte: «Les salaires de la branche sont très bas. On estime que 80% des nettoyeurs sont au salaire minimum, à savoir 19,95 francs l'heure. Les travailleurs sont des femmes en majorité, migrantes et à temps partiel. L'expérience n'est pas prise en compte dans le calcul du salaire et les retraites en pâtissent, car ils ne cotisent pas à la LPP.»

À la suite de la pandémie de coronavirus durant laquelle les nettoyeurs étaient au front, souvent mal ou pas équipés, la population leur a rendu hommage en les applaudissant tous les soirs à 20h. «Aujourd'hui, on demande plus que des applaudissements», répète la syndicaliste, qui explique que les revendications de la branche ont été transmises à la fédération patronale. Cette dernière, en mai, a rejeté toute entrée en matière, jugeant les revendications du personnel «déconnectées de la réalité».

«Cela fait des années que nous essayons de mettre en place un dialogue social pour discuter des salaires et qu'on nous ferme la porte», soufflent les syndicats.

REVALORISER LES SALAIRES

C'est là qu'intervient la pétition. Le texte demande premièrement la revalorisation des métiers du nettoyage avec une augmentation salariale afin d'atteindre



THIERRY PORCHET

C'est symboliquement dans un chaudron que les nettoyeuses et les nettoyeurs genevois ont déposé leur pétition exigeant des améliorations salariales et plus de justice sociale, devant le siège de l'association patronale.

au moins 23 francs l'heure; ensuite, une prime de risque pour ceux qui ont travaillé pendant la crise sanitaire; et enfin, le paiement des RHT à hauteur de 100% de leur salaire pour ceux qui ont été contraints au chômage technique. «Certes, certaines entreprises de nettoyage ont vu des sites fermer au plus fort de la pandémie, mais l'activité a repris, poursuit Thierry Horner, du Sit. Les tâches se sont même élargies pour les nettoyeurs, qui ont maintenant tout un travail de désinfection à faire. Nous avons le cas d'une employée de la multinationale ISS qui intervient à l'ONU: la charge de travail a doublé, mais le personnel et les salaires n'ont pas bougé, elle fait 22 000 pas par jour... La pandémie a mis la lumière sur ces travailleurs de l'ombre essentiels, il est temps de leur offrir des conditions de travail dignes!» ■

TÉMOIGNAGES

CATARINA*

«Je suis arrivée d'Italie il y a plus de cinq ans et le seul métier qui s'est ouvert à moi était le nettoyage. Je suis payée 19,95 francs l'heure. La dernière augmentation obtenue a été de 10 centimes, c'est même pas de quoi acheter un bonbon! Quand on essaie de demander des augmentations, le patron nous dit que si on n'est pas contents, on peut prendre la porte, et nous, on n'a pas le choix: on doit travailler. On nous envoie deux heures à un endroit, puis deux heures de l'autre côté de la ville: les frais

de repas ne sont pas payés et les déplacements non plus: on en a marre! Nous avons le droit, nous aussi, de vivre mieux en Suisse. Pendant la crise du Covid-19, nous avons continué à travailler, sans être suffisamment protégés, sans être informés, alors que nous avions nos familles à la maison, et nous n'avons pas reçu un seul «merci». Les entreprises, les institutions, les communes et les particuliers ont besoin de nous, mais il faut nous respecter, et nous permettre enfin de vivre dignement.»

CARMEN*

«Je travaillais pour une entreprise de nettoyage sur le site de l'aéroport de Cointrin. Nous n'avions que deux paires de gants par jour pour faire notre travail. À la mi-mars, j'ai été contaminée par le coronavirus et hospitalisée pendant quatre mois. Comme j'avais moins de trois ans d'ancienneté, je n'étais protégée que pendant 90 jours: mon employeur m'a licenciée, et je dois maintenant aller au chômage.»

FRANCISCO*

«Notre travail est dur et même dangereux. Nous intervenons dans la rue, dans les toilettes publiques. Nous avons réclamé une augmentation et une prime de risque, pour nous récompenser de notre travail, mais le refus a été catégorique.»

CLARA*

«Quand je suis arrivée à Genève, j'ai travaillé pendant deux ans pour une petite entreprise. Selon les tâches que j'avais à faire, on me payait entre 10 et 15 francs l'heure. Le patron

me disait que comme je ne parlais pas français et que je n'avais pas de permis, il ne pouvait pas me payer plus. Beaucoup d'employeurs profitent de notre situation d'étrangers, car on ne connaît pas nos droits, et cela doit changer!»

LAURA*

«Dans le nettoyage, on a affaire à de l'exploitation barbare. En 2018, je commençais ma journée à 6h du matin et la terminais à minuit: je cumulais plusieurs emplois pour pouvoir vivre «dignement». Malgré tout, je devais partager mon appartement avec plusieurs personnes, car je n'avais pas les moyens de vivre seule. Qui peut vivre à Genève avec 1500 ou 2000 francs par mois? Ce rythme de travail effréné m'a rendue malade et j'ai réalisé que cela ne valait pas la peine. Je suis ici depuis 2011 mais mes enfants sont restés en Espagne. Je travaillais tellement que mes jours de repos étaient exclusivement pour dormir. De toute façon, je ne pouvais pas me permettre le luxe de sortir: en neuf ans, je n'ai pas mangé une seule fois au restaurant ni été au cinéma. Au final, tout est tellement cher ici que je réalise que, à travail égal, on ne vit pas mieux à Genève qu'en Espagne. J'envisage même de rentrer...» ■

*Prénoms d'emprunt.



THIERRY PORCHET

Les «bons points» de Postfinance

Les employés de la division bancaire de La Poste sont appelés à juger leurs collègues en leur distribuant des «Powercoins». Syndicom exige des garanties

Sylviane Herranz

Postfinance innove dans sa gestion du personnel. Comme le révélaient les médias début septembre, les employés de la banque postale sont désormais invités à distribuer des bons points à leurs collègues. Cela pour des «comportements que l'employeur considère comme exemplaires», expliquait la RTS, par exemple pour avoir pris une «décision audacieuse» ou pour s'être «exposé». Ce système de «Powercoins» numériques a été mis en place par le responsable de la «transformation du personnel» de Postfinance, Roger Löttscher. Ce dernier se défend d'instaurer un instrument d'évaluation. Selon l'émission 10vor10 de la télévision suisse alémanique, il soutient qu'il ne s'agit pas de juger de la qualité d'un travail mais de «savoir si quelqu'un s'est comporté de manière positive». Comme le souligne le média en ligne ICTjournal, cet encouragement des comportements fait partie des objectifs des nouvelles méthodes de gestion du personnel, telles que les *nudges* ou la *gamifi-*

cation. Sous ces noms étranges se cachent notamment une manière «douce» de changement des comportements (*nudges*) ainsi que l'introduction de procédés ludiques dans l'entreprise (*gamification*). Un vaste programme qui n'est pas sans inquiéter Syndicom, le syndicat des employés de La Poste et de Postfinance.

SYSTÈME INSIDIEUX

Alerté par des membres, Syndicom a dénoncé les dangers de ce nouveau système de contrôle et de notifications entre collègues, auquel un tiers des 3500 employés de Postfinance avaient déjà adhéré début septembre. «Pour l'instant, cette participation est volontaire, mais le processus est insidieux. Il y a une grande pression de l'employeur, qui prétend que cette nouveauté fait partie de la nécessaire transformation de l'entreprise pour le futur. Les collègues nous ayant informés n'ont pas eu d'autre choix que d'y participer», indique David Roth, secrétaire central de Syndicom, arguant que la personne qui le refuse peut être vue comme inapte à ce changement pour l'avenir.

Le responsable du secteur logistique du syndicat ajoute que ce nouveau procédé s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de Postfinance autour du concept de «Digital Powerhouse». Un concept destiné tant à la clientèle, qui devra être à même d'effectuer ses opérations dans un «libre-service numérique», qu'au personnel à qui l'on impose une nouvelle culture d'entreprise.

CONTRÔLE PERMANENT

Autre inquiétude soulevée par les Powercoins, la possibilité de choisir si les jetons donnés ou reçus restent confidentiels ou non au sein de l'équipe. «Quand tout va bien, cela ne pose pas de problème. Mais quand les choses se gâtent et que l'employé souhaite redevenir anonyme, cela peut être interprété en sa défaveur», note le syndicaliste. Il précise qu'officiellement, ce système n'aura pas d'effet sur les salaires, mais il en doute. «Ces notations pourraient être utilisées lors de l'évaluation annuelle et avoir une répercussion sur la revalorisation salariale, même si Postfinance prétend le contraire. Par ailleurs, l'entreprise nous dit

que ce système ne peut pas générer de mobbing, car il n'y a que des feedbacks positifs. Or, si une personne ne reçoit aucun point, cela pourra aussi dire quelque chose! Tout cela est problématique», souligne David Roth, qui ajoute, en souriant: «Un employé m'a dit qu'il distribuerait tous ses bons points à son chef et qu'après, il serait tranquille!» Or, cela ne sera certainement pas le cas, réagit le syndicaliste, qui dénonce l'instauration d'une pression continue de donner son avis et d'être jugé en permanence. Face à ces inquiétudes, le syndicat a interpellé Postfinance: «Nous avons déjà eu une séance. Nous n'avons pas la force suffisante pour faire stopper ce processus, mais nous voulons obtenir des garanties pour que ce système n'influence pas les progressions salariales. Nous allons être attentifs à cela et observer également son impact sur l'ambiance de travail et les relations entre collègues.» ■